Nº 8279. CONVENTION (Nº 122) CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'EMPLOI. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 9 JUILLET 1964¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le : 7 mai 1975

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ALLEMANDE (Avec effet au 7 mai 1976.)

Nº 12658. CONVENTION (Nº 132) CONCERNANT LES CONGÉS ANNUELS PAYÉS (RÉVISÉE EN 1970). ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION, GENÈVE, 24 JUIN 1970²

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le : 12 mai 1975

YOUGOSLAVIE
(Avec effet au 12 mai 1976.)

Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 569, p. 65; pour les faits ultérieurs, voir les références données dans les Index cumulatifs nºs 8 à 11, ainsi que l'annexe A des volumes 754, 763, 771, 783, 789, 793, 796, 798, 833, 851, 885, 958 et 960.
 Ibid., vol. 883, nº I-12658, et annexe A des volumes 894, 922, 943 et 945.